

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS SUD

Commune de CHILLY-LE-VIGNOLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2014

Présents : DUBOIS F, GRICOURT P, MARTINEZ H, MEGARD J, NOUVELOT C, PETITJEAN B, PICARD M, QOCHIH Z, ROBIN M, SAFFREY C, WOLFF JC.

Absents excusés : CHAMBARD F (pouvoir DUBOIS F), CROISSANT A, JAILLET J, PASCOA J (pouvoir NOUVELOT C).

Mme SAFFREY Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 08 juillet 2014.
Adoption à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour.

- Subvention association du souvenir Français
- Cotisation CAUE
- Droit de préemption Rue du Lavoir
- Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Petite Montagne au SICOPAL.

SUBVENTION ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS

Monsieur le Maire propose une subvention à cette association nationale qui réhabilite ou réalise en France et à l'étranger environ 200 monuments commémoratifs ; entretient, rénove et fleurit 130 000 tombes et organise 40 000 actions pédagogiques sur les lieux de mémoire.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50€.

COTISATION CAUE

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE et expose : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura, est une association Loi 1901 créée par la Loi sur l'Architecture en 1977, avec une mission d'intérêt général portant sur la qualité architecturale et l'intégration paysagère des bâtiments. La pédagogie et le conseil sont ses modes d'action.

Cette adhésion permettrait entre autre à la commune de bénéficier de divers conseils paysagers, de la mise à disposition d'expositions.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'adhérer au CAUE, pour un montant annuel de 90€.

DROIT DE PREEMTION RUE DU LAVOIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (article L211-1 et suivants du code de l'urbanisme) émanant de Maître Pascal RAULT, Notaires à LONS-LE-SAUNIER, sur la vente d'un immeuble non bâti portant la référence cadastrale ZC 199 d'une superficie totale de 11a 32ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de cet immeuble non bâti.

DEMANDE ADHESION SICOPAL

Monsieur le Maire informe de la demande de la Communauté de Communes de la Petite Montagne, d'adhérer au SICOPAL(Syndicat InterCommunal Optionnel Pour l'Agglomération Lédonienne). Pour rappel, cet organisme créé en 1990 a pour but principal d'offrir aux populations périphériques de Lons-le-Saunier les même qualités de prestations qu'aux Lédoniens en matière de repas (Repas aux restaurants scolaires – repas au domicile des personnes âgées).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Petite Montagne.

PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle qu'un dossier de subvention a été déposé et qu'au titre de la Dotation des Equipements en Territoires Ruraux, une subvention a été accordée (voir PV du conseil municipal du 08/07/14).

Concernant le logement communal, celui-ci aura vocation à être transformé en gîte et il faudra donc étudier les différents labels proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de lancer le marché public auprès des entreprises pour mener à bien ce projet.

FINITION DES TRAVAUX DE LA SALLE A COTE DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA SALLE DANS LE PARC

Mme la 1^{ère} adjointe précise qu'une subvention est disponible dans les crédits du Conseil Général du Jura et servira donc pour ces travaux.

Pour la salle à côté de la bibliothèque, un état des lieux précis sera effectué et des devis seront demandés.

Pour la salle dans le parc des Vignes, l'idée d'un bâtiment passif est envisagée. Une étude sera donc également menée.

ECLAIRAGE PUBLIC

Mme la 3^{ème} adjointe fait le point sur les différents projets d'éclairage public en cours auprès du SIDEC (EP RD158/159 et rue du lavoir).

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le devis de 4280 € (au total) pour l'installation de 2 points lumineux dans le petit chemin face à la mairie.

Les travaux pour l'éclairage de la rue du Lavoir seront présentés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Un audit sera également demandé concernant des luminaires avec détection de passage.

INVENTAIRE DES VOIES COMMUNALES

Mme la 3^{ème} adjointe informe de l'inventaire réalisé avec la commission voirie et du résultat. Près de 1300 mètres de voirie supplémentaire ont été répertoriés et feront l'objet d'une délibération indiquant la refonte complète du tableau de classement unique des voies et chemins communaux.

Mme la 3^{ème} adjointe rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement s'ajuste en fonction de la longueur de voirie des communes et que cette dotation devrait donc être revue à la hausse en 2015.

L'inscription de la réfection du revêtement du petit chemin a été demandée à ECLA pour 2015.

BILAN ESTIVAL DES TACHES REALISEES

Mme la 3^{ème} adjointe rappelle que le temps pluvieux n'a pas facilité le travail des employés communaux au niveau de l'entretien des espaces verts. Actuellement, ils s'activent à se remettre à niveau et procèdent à la taille des végétaux. Des travaux de rénovation de peinture ont été réalisés.

D'autre part, les orages et les pluies diluviennes de cette période ont nécessité l'intervention du SIAAL pour le curage des égouts d'eau pluviale dans la grande rue. L

Le SIER est également intervenu pour résorber une fuite sur le réseau d'eau rue de la cure.

Lors de ses divers déplacements dans les rues du village, les élus ont constaté que de très nombreux bacs « poubelles » gris et bleus étaient stockés le long des rues, ce qui crée un désagrément visuel. Il est rappelé que le SICTOM invite les riverains à rentrer chez eux les différents bacs, si possible, dès le passage des camions de tournée.

Une action sera menée afin que ce problème ne soit pas récurrent.

ELAGAGE

Mme la 3^{ème} adjointe informe de la visite d'AGATE PAYSAGES qui a établi un devis concernant la coupe sanitaire d'arbres dans le parc des Vignes.

De plus, cette société pourrait mutualiser ses services auprès des habitants de Chilly le Vignoble comme la taille des haies ou l'élagage (par exemple : pour une haie de 1m à 1.50m de hauteur sur 1m

de large taille sur 3 côtés avec évacuation des déchets il faudra compter 4.20 € TTC du mètre linéaire).

D'autres entreprises seront sollicitées pour établissement de devis.

TRAVAUX ZINGUERIE

Madame la 3^{ème} adjointe indique que des travaux de nettoyage et débouchage de chéneaux ont été réalisés à l'ancienne école et à la mairie. L'entreprise de zinguerie est également intervenue pour résoudre le problème des coulures noirâtres observées sur le crépi de la cure (face Est).

ACCORD CADRE FOURNITURE DE GAZ NATUREL

La commune n'est pas dans le groupement proposé par les services d'ECLA mais Monsieur le Maire indique son souhait de mutualiser afin d'obtenir des tarifs moindres.

Le tarif obtenu par ECLA servira de base de négociation auprès des différents fournisseurs.

DEVIS POUR INSTALLATION RESEAU DE DRAINAGE

Monsieur le Maire informe qu'un accord de principe avait été donné par l'ancienne municipalité pour participer à la mise en place d'un réseau de drainage chemin de la biche subissant de forts écoulements d'eau.

Le montant total de l'opération s'élève à 12000€ et la part communale s'élève à 3938€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis.

ATELIER JUS DE POMMES DU SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2014

Mme la 1^{ère} adjointe précise que cette journée est placée sous le signe de la convivialité.

Chacun peut venir avec ses pommes et participer aux différents ateliers qui seront proposés (tri des pommes, découpage, pasteurisation).

VERGER COLLECTIF

Mme la 1^{ère} adjointe propose de créer un verger collectif qui serait situé sur un terrain communal autour du bassin de rétention du lotissement des Têpes, route de Courlans.

Mme la 1^{ère} adjointe propose également d'adhérer à l'association des Croqueurs de pommes dont les bénévoles apportent leur soutien pour planter des pommiers et proposent des ateliers greffe, rempotage. De plus amples informations seront demandées à l'association concernant cette possible adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la création d'un verger collectif.

MISE A DISPOSITION DES SERVICES D'ECLA POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire informe que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes compétentes faisant partie d'un EPCI regroupant 10 000 habitants et plus.

Considérant que la commune de Lons le Saunier dispose déjà d'un service assurant l'instruction de ces demandes sur son territoire, Monsieur le Maire propose de confier à ECLA les demandes d'instructions des actes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve la proposition de confier à ECLA les demandes d'instructions des actes d'urbanisme concernant la commune de Chilly le Vignoble.

RECOURS DEPOSE CONTRE LE PLU

Monsieur le Maire informe d'un recours déposé contre le PLU de Chilly le Vignoble et se renseigne sur la défense à appliquer.

CREATION REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES

Une régie de recettes a été mise en place afin de faciliter les recettes directes (cartes avantages jeunes),

Une régie d'avances est en cours de réalisation pour faciliter également le paiement des menues dépenses d'objets courants.

REVISION DES LOYERS VACANTS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe du départ d'un locataire d'un logement communal et souhaite réviser le loyer afin d'uniformiser tous les tarifs des logements à terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision de réviser les loyers vacants sur la base de 7€ le m2.

MISE A DISPOSITION LOCAL CONTENANT L'ALAMBIC

Monsieur le Maire informe de la réouverture prochaine de l'alambic agréé de la commune fixée 1^{er} octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, valide la participation financière de 10€ par jour à tout utilisateur qui le souhaite.

Diverses informations sont disponibles à la mairie.

CONVENTION BALL TRAP

Monsieur le Maire informe qu'une convention avec le ball-trap a été établie et que la mise à disposition du terrain communal sera facturée 150€ par année.

PROJET DE CONCERT DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 2014

Monsieur le 2^{ème} adjoint propose la venue de l'Ensemble L'Aura Rilucente, en Résidence au Centre de Rencontres – Académie Européenne de Musique Baroque de l'Abbaye d'Ambronay.

Le concert aura lieu dans l'église de Chilly le Vignoble. Le financement de ce concert est à l'étude avec notamment la recherche de sponsors, la tarification des entrées...

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la commune mettra en réserve une participation de 500€ en fonction du bilan financier de cette soirée.

EGLISE

Monsieur le 2^{ème} adjoint fait part des différents devis réalisés ainsi que des informations recueillies ou fournies aux services de la DRAC et à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour la réfection du toit et pour la mise en valeur du pont sur la Sorne.

Monsieur le 2^{ème} adjoint insiste sur la nécessité de la réfection du toit dans un délai assez court compte tenu de son état.

Sentier PDIPR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la délibération concernant la mise en place et le balisage d'un premier itinéraire pédestre dénommé « Chemin de la Biche » et en confie la réalisation aux services concernés d'ECLA (voir conseil municipal du 10/06/2014).

INFORMATIONS DIVERSES

- Le projet « je jardine mon village » s'est transformé en « mon village au quotidien ».
- Réunion publique le mercredi 24 septembre à 18h à la salle des fêtes : lecture paysagère effectuée par un paysagiste sur le village.
- Conférence le mercredi 1^{er} octobre 2014 de 19h à 21h30 à la salle des fêtes : « une plante, un arbre, comment ça marche »

URBANISME

Avis favorable en date du 21/08/14 donné à Mr et Mme KOKEN-DUMONT, pour leur demande de permis de construire d'une maison individuelle, rue du Lavoir (PC 02/14).

Avis favorable en date du 14/08/14 donné à Mme HOAREAU, pour sa demande de permis de construire de maison individuelle, rue Château Gaillard (PC 03/14).

Clôture de la séance à 23H30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 7 OCTOBRE 2014**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 15/09 2014

Le Maire

Philippe GRICOURT

*Pour le Maire
Le 2^{ème} Adjoint*

